













FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE Région Bourgogne Franche Comté

CONCOURS RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE MIXTE QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

BESANCON les 3 et 4 JUIN 2017

Marie Cécile POIRET

Ce questionnaire devra être retourné pour le :

2 Mai 2017 à

13 Rue de l'Observatoire 70100 GRAY 07 87 56 88 89

marie-cecile.poiret@wanadoo.fr

MÊME SI VOUS NE RÉSERVEZ RIEN

1 - ASSOCIATION

NOM:		Ville			
Nom du correspondant :					
Adresse:			E mail :		
CP:	VILLE:		* :		
Nom du responsable pendant votre séjour :			Portable :		
Personne à prévenir en cas d'accident :			Portable :		

2 - NOMBRE DE PARTICIPANTS : indiquer le nombre

Concours Féminin]	Concours Masculin			
	Gymnastes	Encadrement	,	Accompagnateur	rs		
Jeunesses :							
Aînées :							
Pupilles :							
Adultes :							
Juges (1)			Juges (1)				
Couples :	Hommes :	Femmes :		Couples :	Hommes :	Femmes :	

3 - TRANSPORTS:

Jour d'arrivée :	Nre de cars :	Nbre de mini-bus (9 places) :	Nbre de VL :
Heure d'arrivée :			

CHAUFFEUR DE BUS : pensez à son hébergement

4 - HEBERGEMENTS:

4-1: Associations

Vous référez à la liste d'hôtels et d'établissements sur le site FSCF Bourgogne Franche Comté

4-2 : Juges

Voir § 6 ci-dessous

5 - RESTAURATION: sauf Juges

	Nombre	Prix Unit	Prix Total
		10.50.0	
Samedi Soir		10.50€	
Dimanche Matin (petit déjeuner)		3,80€	
Dimanche Midi		10,50€	
		TOTAL 1	

6 - JUGES: Concours féminin et masculin

Renseigner le tableau ci-après + Remplir **OBLIGATOIREMENT** la fiche individuelle ci-jointe qui est téléchargeable sur le site « FSCF en Franche Comté ».

<u>Seuls les juges ayant rempli et retourné cette fiche, seront pris en charge par</u> l'organisation.

NOMS	PRENOMS	E MAIL	PORTABLE

NB : la même fiche individuelle devra également être remplie et retournée par :

- Les présidents et présidentes de jury

Les Directeurs de Concours

Les membres du secrétariat

7 - FORFAIT POUR FRAIS D'ORGANISATION :

Forfait frais d'organisation (par gymnaste)	5,50€	
() () () () () () () () () ()	TOTAL 2	

8 – DECOMPTE FINANCIER – FORMALITES DE REGLEMENT

TOTAL 1	
TOTAL 2	
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2	
ARRHES (TOTAL X 50 %):	
SOLDE	

Libellez vos chèques à l'ordre de : FSCF District de BESANCON

Les arrhes sont à verser pour le 2 Mai 2017, dernier délai. Une facture provisoire vous sera alors adressée.

Les modifications de réservations sont acceptées jusqu'au 17 Mai 2017.

Le solde devra être versé le 17 Mai 2017 au plus tard.

La facture définitive, avec vos tickets de restauration, vous sera remise à l'accueil.

Vos Remarques Particulières

Fait à le